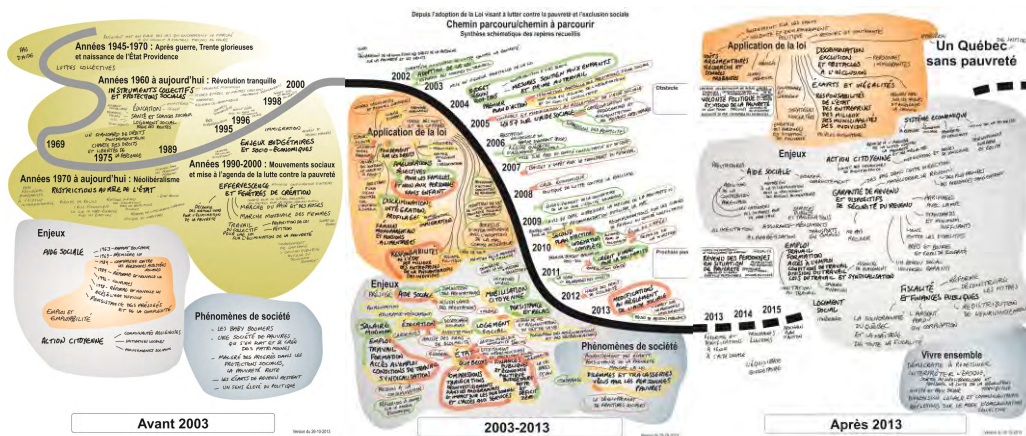


Tendre vers un Québec sans pauvreté après 2013

Rapport synthèse



Bilan du chemin parcouru et à parcourir en lien avec l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à partir de 16 entrevues effectuées au cours de l'été 2013

Texte et carte

Vivian Labrie

Pour le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Août 2014

Table des matières

Table des matières	3
Contexte	5
Méthode.....	6
1. Le chemin parcouru avant 2003	8
a. Chronologie (71 repères)	8
b. Enjeux (17 repères).....	8
c. Phénomènes de société (6 repères).....	9
2. Le chemin parcouru entre 2003 et 2013	9
a. Chronologie (89 repères)	9
b. Application de la Loi (71 repères)	11
c. Enjeux (79 repères)	13
d. Phénomènes de société (15 repères)	15
3. Le chemin à parcourir après 2013	15
a. Chronologie (4 repères)	15
b. Application de la Loi (45 repères)	16
c. Enjeux (80 repères)	18
d. Vivre ensemble (7 repères).....	22
4. Le prochain pas.....	24
5. Le principal obstacle	24
6. Les objets de la Loi et les buts de la stratégie.....	25
7. Des messages pour le Comité consultatif	26
Conclusion	28
Carte.....	29

Le bilan qui suit examine le chemin parcouru et le chemin à parcourir vers un Québec sans pauvreté tel qu'il se dégage de la superposition de seize entrevues effectuées au cours de l'été 2013 auprès d'une variété d'acteurs et d'actrices ayant suivi à divers titres l'actualité québécoise en matière de lutte contre la pauvreté au cours des ans. Il a été produit pour alimenter la réflexion du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en vue de son action future.

En voici le contexte.

Contexte

En décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹. Cette loi constituait la réponse gouvernementale à un mouvement citoyen important qui avait mis au jeu sa propre proposition de loi pour l'élimination de la pauvreté². La loi adoptée visait à « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté ». Elle instituait à cet égard une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec une cible, des buts, des orientations et un plan d'action gouvernemental, un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elle prévoyait aussi la création d'un Fonds québécois d'initiatives sociales.

Deux gouvernements se sont succédé depuis 2003 dans la mise en oeuvre de la Loi qui a été mise progressivement en vigueur, sauf la partie sur l'Observatoire, lequel a été remplacé par un Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

De son côté, le Comité consultatif, qui a été mis en place en 2006, s'est appliqué à remplir son mandat de veille et de conseil. Au moment du dixième anniversaire de la Loi, il s'est posé des questions d'orientation pour son action future et a senti le besoin de faire un bilan, ceci en vue de se situer sur le chemin à parcourir, de pouvoir établir des consensus dans le Comité et de se donner des priorités pour les prochaines années. Il a formé un comité de travail qui m'a invitée à venir réfléchir avec lui en vue de la production d'un tel bilan.

L'échange a amené à préciser la visée du Comité consultatif avec cette démarche : **améliorer son impact et son efficacité dans une perspective de transformation sociale allant dans le sens des objets de la Loi**. Le Comité a produit plusieurs avis depuis sa mise en place. Il constate que ces avis, pourtant bien réfléchis, compétents et résultant de consultations substantielles avec les gens et les organisations sur le terrain, n'ont pas nécessairement eu l'impact qu'il aurait souhaité. Alors **qu'est-ce qui bogue ?** Les difficultés vécues par les personnes en situation de pauvreté plaident pour des changements qui auront des effets concrets pour le mieux dans leur vie. La Loi engage à agir en ce sens. Le Comité veut y contribuer. La question s'est posée : qu'est-

¹ [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#). L.R.Q. Chapitre L-7, Éditeur officiel du Québec (2002).

² Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. (2000). [Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté](#).

ce qui empêche de réelles avancées ? Nous avons constaté qu'il y avait **une part des choses à faire entre :**

- **ce qui facilite/bloque les avancées au Québec et**
- **comment le Comité pourrait améliorer son action et son impact en tenant compte de ces potentiels/obstacles sur le chemin parcouru/à parcourir.**

Idéalement, la démarche envisagée devait aider à répondre à ces préoccupations.

Méthode

Il faut accueillir toutes les opinions, mais les composer verticalement et les loger à des niveaux convenables.

Simone Weil, La pesanteur et la grâce

Ensemble nous avons convenu de certains paramètres :

- une approche chemin parcouru/chemin à parcourir;
- l'intégration dans la démarche de l'apport de personnes en situation de pauvreté;
- la mise en évidence des paradoxes et des propos contradictoires.
- une démarche centrée sur l'horizon visé par la Loi, soit «tendre vers un Québec sans pauvreté», sur ses objets et sur ses buts.

La démarche devrait faire ressortir le positif et le négatif. Elle devrait aider le Comité à faire face à l'aspect des résistances humaines/collectives des acteurs et actrices, à mieux nommer qui sont les acteurs et actrices et à avancer dans son travail de sensibilisation, de publication/diffusion et de mobilisation.

Nous avons choisi d'y aller par des entrevues auprès de personnes de secteurs variés de la société ayant un bon suivi de la Loi et des enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec ainsi que par des entrevues de groupes avec des personnes en situation de pauvreté. On demanderait à chacun et chacune leurs repères sur le chemin parcouru entre 2003 et 2013 vers un Québec sans pauvreté (avancées, reculs, statu quo), sur le chemin à parcourir maintenant, sur le prochain pas à envisager, sur le principal obstacle à résoudre, ceci dans une perspective de long terme où on considérerait également le chemin parcouru avant 2003. L'idée étant de pouvoir produire un chemin en trois volets : avant 2003, 2003-2013, après 2013. Accessoirement, des questions viendraient préciser les points de vue des personnes rencontrées sur les autres objets de la Loi (visées, institutions dont le Comité consultatif, fonds) et sur ses buts.

La superposition et la synthèse de ces bilans donneraient une idée de la variété des contextes avec lesquels un comité comme le Comité consultatif doit composer dans la perspective de tendre vers un Québec sans pauvreté.

En tout 14 entrevues ont été réalisées auprès d'acteurs et actrices majeur-e-s dans leur domaine d'intervention. Deux groupes agissant auprès de personnes en situation de pauvreté ont également accepté d'organiser des entrevues de groupes avec des personnes en situation de pauvreté. Afin de concentrer l'attention sur le message plutôt que sur le messenger, le comité de travail a choisi de préserver l'anonymat des répondant-e-s. Ils ont donc été identifié-e-s de la façon suivante aux fins du rapport.

- Acteur ou actrice gouvernemental-e
- Acteur ou actrice sciences politiques

- Acteur ou actrice logement social
- Acteur ou actrice fondation
- Acteur ou actrice militant-e aide sociale
- Acteur ou actrice fiscaliste
- Acteur ou actrice droits de la personne (3 personnes)
- Acteur ou actrice immigration
- Acteur ou actrice juriste
- Acteur ou actrice santé publique
- Actrice mouvement des femmes
- Acteur ou actrice syndical-e
- Acteur ou actrice patronal-e
- Acteur ou actrice mouvement de lutte contre la pauvreté
- Personnes en situation de pauvreté-monoparentalité (4 personnes)
- Personnes en situation de pauvreté-défense des droits (7 personnes)

Trois formes de compte-rendu ont été préparées pour chacune des entrevues : une forme détaillée, une forme résumée et une représentation graphique sur un chemin correspondant au chemin travaillé en entrevue.

Toutes les personnes rencontrées sauf une dans une des entrevues de groupe ont eu l'occasion de valider les compte-rendu réalisés à partir de leurs propos et d'apporter des ajustements au besoin.

Le travail d'analyse a consisté d'abord à compiler dans une base de données les repères apportés par les répondants pour chacune des sections du chemin et à les regrouper par thèmes. Les 560 repères ainsi recueillis ont été regroupés en 220 thèmes (39 pour la période avant 2013, 95 pour la période 2003-2013, 68 pour la période après 2013, 8 pour le prochain pas et 10 pour le principal obstacle).

Il devenait alors possible de compiler **un chemin en trois périodes et deux charnières à partir de ces thèmes** et de le représenter graphiquement, ce qui a donné une synthèse schématique en trois pages assez denses. Pour la période 2003-2013, j'ai repris le code de couleurs en vert, rouge, jaune ayant servi dans les entrevues à marquer les avancées, les reculs et les statu quo. Ce procédé a permis de faire apparaître les consensus et les tensions pour cette période, ce qui allait dans le sens recherché par le Comité de porter attention à ce qui aide ou freine les avancées dans la société québécoise. J'ai également distingué quatre grands domaines apparus dans le travail de regroupement thématique :

- des époques et des dates,
- des enjeux,
- des considérations sur l'application de la Loi à partir de 2003,
- des phénomènes de société en rétrospective (avant 2003 et 2003-2013), et le vivre ensemble en perspective (après 2013).

Le comité de travail a ensuite été d'avis que cet état du chemin parcouru et à parcourir devrait constituer l'essentiel du rapport à préparer pour le Comité consultatif, l'idée étant de le raconter dans l'écrit un peu comme je l'avais présenté à l'oral (sections 1 à 5).

Au moment de la rédaction, l'incorporation des compte-rendus d'entrevue avec leurs repères dans une base de données textuelle (Atlas-ti) a permis de s'assurer que les considérations apportées dans ce récit du chemin étaient systématiquement appuyées par des propos recueillis

auprès des répondant-e-s. Pour ce qui touchait aux autres sections du schéma d'entrevue, le comité a également choisi de prioriser les aspects qui pouvaient l'informer sur son propre travail. On en trouvera les faits saillants, également appuyés par les propos recueillis, dans les sections 6 et 7.

Une fois cette synthèse préparée et partagée dans ses formes à la fois écrite et cartographiée, les membres du Comité consultatif ont été d'avis qu'il serait utile de les rendre publiques. Le présent document reprend essentiellement le texte remis en novembre 2013, avec quelques ajustements et mises à jour quelques mois plus tard aux fins de la publication.

1. Le chemin parcouru avant 2003

a. Chronologie (71 repères)

Un demi-siècle où la société québécoise se donne un État, vit des périodes d'amélioration et de détérioration qui se cumulent sans se remplacer et en vient à mettre la lutte contre la pauvreté à l'agenda.

Pour le chemin parcouru avant 2003, les propos recueillis couvrent en fait la dernière moitié du vingtième siècle et ils font voir des périodes qui se sont plus cumulées qu'elles ne se sont remplacées, chacune avec ses caractéristiques, ses apports et ses contraintes en matière de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, une fois qu'elles ont été en place, ces périodes ont influencé durablement et différemment les cadres de référence des un-e-s et des autres en matière de politique, d'économie et plus précisément, de politiques sociales. En gros, on y voit le Québec :

- chercher son projet de société après la Deuxième Guerre mondiale, dans une société «pas d'aide» sinon l'entraide et les solidarités locales où se met en place l'État Providence pendant les «Trente glorieuses»;
- se donner un État et des dispositifs collectifs avec la Révolution tranquille;
- faire face au néolibéralisme émergent après les «Trente glorieuses», ce qui a un grand impact sur l'évolution du rôle donné à l'État;
- ce qui donne lieu dans les années 1990-2000 à une convergence et une effervescence des mouvements sociaux qui réagissent à ces paradoxes, saisissent des fenêtres de création et mettent la lutte contre la pauvreté à l'agenda.

b. Enjeux (17 repères)

La manière dont l'aide sociale et l'emploi conditionnent l'accès au revenu des plus pauvres : une motivation pour l'action citoyenne.

Dans toute cette histoire d'avant 2003, un fil conducteur majeur se dégage : c'est à l'action citoyenne qu'on doit les pas accomplis vers moins de pauvreté et le repère principal pour l'action citoyenne a été la façon dont on se garantit comme société que les plus pauvres auront accès aux revenus dont ils ont besoin pour vivre décemment. D'où une attention constante au véhicule de sécurité du revenu apparu dans cette période, l'aide sociale, pour suppléer aux manques de ressources diverses, liée au fait que dans le mode de vie du temps, le revenu est normalement tiré d'un emploi. D'où une attention constante également à la manière dont l'État administre ce véhicule et dans quels intérêts. Ceci pendant qu'apparaissent les notions d'employabilité et de workfare.

c. Phénomènes de société (6 repères)

D'une pauvreté partagée à une aisance moins partagée, malgré la volonté politique initiale.

D'autres repères attirent l'attention sur des phénomènes de société. Mis ensemble, ils apportent un éclairage sur une dimension sociale un peu plus macro en caractérisant comme suit la société québécoise au plan des solidarités, à partir de l'après-guerre jusqu'en 2003 :

- c'est une «société de pauvres» qui s'en sort globalement et les baby boomers se créent des patrimoines ;
- malgré des progrès dans les protections sociales, la pauvreté reste et les écarts de revenu restent ;
- cette période est caractérisée par un sens élevé du politique.

Les tenants étant posés pour l'avant 2003, on peut aller voir les aboutissants pour la période 2003-2013.

2. Le chemin parcouru entre 2003 et 2013

a. Chronologie (89 repères)

Une loi, deux plans d'actions, des institutions de suivi, des budgets publics, une crise économique ainsi que des hauts et des bas dans les protections sociales.

Cette fois-ci, l'échelle temporelle de référence est plus courte et on peut faire un suivi année par année. Les repères datés intègrent à la fois des moments-clés de la mise en oeuvre de la Loi et d'autres moments qui ont un impact sur les finances publiques, sur l'opinion publique et sur les protections sociales, notamment sur l'aide sociale. Les pas suivants sont placés sur le chemin.

- Avant 2002. Même avec une consigne des pas parcourus depuis 2003, **l'action citoyenne qui a conduit à la Loi** est intégrée à la période en tant qu'avancée. De même qu'une **déclaration de la Commission des droits de la personne, La pauvreté est le plus grave problème de droits et libertés dans le Québec contemporain**³, rendue publique en octobre 2000.
- 2002 : **Adoption de la Loi**, une avancée. Rappel de la stratégie nationale qui l'a accompagnée⁴. La réforme des normes du travail est mentionnée comme une autre avancée.
- 2003 : **Mise en vigueur partielle de la Loi**.
- 2004 : **Budget Séguin 2004-2005** et **premier plan d'action**⁵. C'est une avancée pour les familles avec les mesures Soutien aux enfants et Prime au travail. Il y a un problème de perception dans la présentation des mesures fiscales comme réponse aux promesses de baisse d'impôt. On note une contribution positive du ministre des Finances et le coût politique que ce budget a eu pour lui. Un recul important et beaucoup dénoncé dans le

³ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2002). [*La pauvreté est le plus grave problème de droits et libertés dans le Québec contemporain*](#). Déclaration de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. À l'occasion de la Marche mondiale des femmes pour éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes.

⁴ Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille. (2002). [*La volonté d'agir, la force de réussir*](#). Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Énoncé de politique.

⁵ Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille. (2004). [*Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*](#). Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

plan d'action : la demi-indexation des prestations d'aide sociale pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Un silence remarqué : la non-mise en vigueur de la partie de la Loi qui institue l'Observatoire et le Comité consultatif.

- 2005 : **Modifications au règlement de l'aide sociale et nouvelle loi sur l'aide sociale.** Mesures de recul et coupures dénoncées dans les modifications au règlement de l'aide sociale, dont la demi-indexation pour les prestataires concernés. Dans la Loi : une avancée avec la suppression des pénalités pour refus de mesure ; de nouvelles catégorisations en programmes et une augmentation des pouvoirs discrétionnaires qui, tout en s'intégrant dans la perspective gouvernementale comme des avancées, sont perçues par d'autres comme des reculs qui ont des impacts jusque dans des décisions récentes.
- 2006 : **Mise sur pied du Comité consultatif et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)**, vue comme une avancée, avec la réserve que la partie de la Loi sur l'Observatoire n'est pas, elle, mise en vigueur.
- 2006 : **La Prestation universelle de garde d'enfant (PUGE)**, une mesure fédérale comportant sa part d'effets non désirés, et le **Régime québécois d'assurance parentale**, vu comme une avancée.
- 2007 : **Baisses d'impôt après un transfert du fédéral**, vues comme un recul.
- 2008 : **Crise économique**, une situation de recul générale qui aura des impacts sur les choix budgétaires des années suivantes.
- 2008 : **Politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination** dont le nom est reformulé pour devenir *La diversité, valeur ajoutée*⁶, ce qui marque un jeu d'avancées et de reculs qui vient freiner une adhésion plus franche à des décisions désirées et attendues de ce côté.
- 2009 : **Élargissement de la couverture de la Loi sur l'équité salariale**, une avancée.
- 2009-2011 : **Avis du CEPE «Prendre la mesure de la pauvreté» et recommandation d'utiliser la MPC**⁷, vu comme une avancée, **recommandations sur les cibles de revenu du Comité consultatif**⁸, vues comme une avancée, **étude du Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE)**, vue comme un recul, et **réponse de la ministre**⁹, vue comme un recul et provoquant des déceptions.
- 2010 : **Premier budget Bachand** (2010-2011), dont la Contribution santé est perçue comme un recul et le Crédit d'impôt pour la solidarité comme comportant des aspects d'avancée, de recul et de statu quo. **Le second plan d'action**¹⁰, vu positivement pour la continuité de l'application de la Loi, la tenue de consultations et le principe de

⁶ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (2008). [La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec.](#)

⁷ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). [Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec. Avis au ministre.](#)

⁸ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2009). [Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal. Améliorer le revenu des personnes et des familles... le choix d'un meilleur avenir.](#)

⁹ Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2011). [Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu. Rapport de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.](#) La réponse inclut aux pages 47-50 les données de l'étude du CIRPÉE.

¹⁰ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2010). [Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. 2010-2015.](#)

l'indexation complète des prestations à l'aide sociale, est reçu de façon mitigée par plusieurs. Il est alors perçu comme un statu quo ou un moment peu marquant, avec certaines inquiétudes sur l'approche régionalisée, alors qu'il y a de la fierté au niveau gouvernemental dans le processus d'Alliances pour la solidarité.

- 2011 : **La série «Naufragés des villes»**, vue comme une avancée.
- 2012 : **Hausse des frais de scolarité**, vue comme un recul, même si elle s'avère moindre qu'annoncé.
- 2013 : **Modifications au règlement de l'aide sociale**, vues par plusieurs comme un important recul, sinon le plus important recul de la période, et comme un manque à la Loi. Perception positive des prises de position publiques contre ces mesures venues de la Commission des droits de la personne et des Directeurs de la santé publique du Québec. Ces prises de position sont reçues comme des avancées dans les façons de voir et la vigilance collective qui ne se seraient peut-être pas produites dix ans plus tôt.

b. Application de la Loi (71 repères)

Au-delà du cadre et du calendrier, une manière d'appliquer la loi qui pose la question de la vision, de la volonté politique et des responsabilités.

L'impression d'ensemble qui se dégage est qu'au-delà du cadre, qui reste pertinent, et du calendrier, qui a été ce qu'il a été, c'est la manière d'appliquer la Loi qui pose problème. Plus précisément, le problème semble se situer beaucoup au niveau de la vision de l'emploi et du partage des responsabilités d'agir pour un meilleur partage de la richesse. Ce qui bogue là fait obstacle à la volonté politique d'une part, et, d'autre part, à l'adhésion citoyenne à l'action gouvernementale de lutte contre la pauvreté. En somme, si le moyen tient la route, les agendas des uns et des autres ne sont pas les mêmes et cela demande clarification pour avancer.

Du côté du **cadre** apporté par la Loi, on peut faire les constats suivants.

- Il y a un certain impact structurel dans la transformation des façons de faire par delà les changements de gouvernements et dans la façon dont on a pris l'habitude de se référer à la Loi tant au sein du gouvernement que dans la société.
- L'impact transversal reste insuffisant.
- La Loi a fait des petits ailleurs au Canada.
- Il manque tout un volet à la stratégie nationale, celui d'une mobilisation plus large de la société au-delà des plans d'action gouvernementaux.
- Une meilleure application de la clause d'impact est souhaitée et la formulation de l'article 20 est déficiente.
- La cible de 2013 à l'effet de rejoindre les rangs des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres reste à atteindre.
- La seule partie de la Loi à n'avoir pas été mise en vigueur, l'Observatoire, a à voir avec la question des connaissances.

Des **connaissances** sont souvent citées à l'appui d'une décision ou d'une autre. À cet égard, le pas accompli avec le choix d'utiliser la Mesure du panier de consommation comme référence pour la couverture des besoins de base apparaît quelques années plus tard comme un pas structurant, plusieurs fois mentionné. Ce choix est aussi un bon exemple de l'impact possible de processus d'«inter-influence» qui, sur une certaine période, viennent faire évoluer les cadres de référence. On souligne aussi le rôle de la recherche, dont un nouveau programme d'actions concertées, et des données probantes.

Le **maintien d'un discours gouvernemental d'incitation à l'emploi** s'avère un des traits majeurs à s'être perpétués de la période avant 2003 à la période 2003-2013. C'est un irritant tout aussi majeur pour certaine-s répondant-e-s dans la vision des pas à accomplir vers un Québec sans pauvreté. S'il y a accord sur le caractère central de l'emploi comme levier vers une société sans pauvreté, c'est tout l'équilibre entre l'emploi, le revenu et la survie qui est en cause, tant dans l'approche de la prospérité et de l'enrichissement, que dans celle de la pauvreté. Ces termes pourraient ne pas être en contradiction dans la finalité d'un Québec sans pauvreté où la reconnaissance de base des personnes serait fondée sur l'égalité en droits et en citoyenneté. Pour le moment ils ne prennent pas le même sens selon les cadres de référence. Le discours dominant sur l'emploi conditionne la volonté politique, elle-même conditionnée par l'électorat, les divers lobbies, et les pressions des milieux économiques. D'où probablement, à diverses reprises, des mesures «qui soufflent le chaud et le froid», où une avancée se trouve mitigée par un recul.

Quatre noeuds appellent par ailleurs à plus ample vigilance et si possible à de plus amples débats et dialogues pour tenter de les résoudre :

- **la question du fondement sur les droits**, non intégrée, alors qu'elle pourrait contribuer à lever de nombreux obstacles, notamment au niveau des discriminations qui empêchent l'accès à l'emploi ;
- **la question des améliorations sélectives** constatées dans les décisions prises en faveur des familles et au détriment d'autres groupes comme les personnes seules ;
- **la question des discriminations et de l'exclusion/inclusion**, notamment en matière de pensions alimentaires et d'immigration, et en regard de la réalité autochtone ;
- **la question des responsabilités d'agir dans la lutte contre la pauvreté**, où il y a d'importantes différences de visions sur le rôle de l'État, des entreprises, des régions et municipalités, de la philanthropie, des groupes communautaires et des personnes.

Ce dernier noeud a soulevé beaucoup de commentaires, d'aspirations et de résistances dans les entrevues. Ici, il faut faire les liens utiles avec l'approche néolibérale, toujours très centrale dans les dix années considérées. Celle-ci a occasionné des manœuvres de désengagement du côté de l'État associées à des responsabilisations du côté des milieux de vie et des individus. Défaire ce nœud peut sembler assez insoluble. On peut toutefois regrouper les commentaires recueillis sur quelques points plus précis.

- Un touche à la responsabilité des entreprises, pour laquelle il y a assez de consensus : elle manque.
- Un autre touche aux craintes sur le désengagement de l'État et au report de ses responsabilités sur la philanthropie et les milieux locaux.
- Un autre touche aux façons d'agir au niveau local et municipal et dans les organismes de service : soutien mutuel légitime et même nécessaire et/ou soutien d'un système générateur de pauvreté ?
- Un autre touche à la responsabilité imputée aux personnes d'agir pour échapper à la pauvreté et améliorer leur sort, ce qui devient délicat parce que très vite associé à des logiques d'incitation à l'emploi dans des environnements gagnants-perdants, voire systématiquement gagnants pour les uns et perdants pour les autres.

Il pourrait y avoir moyen d'aborder ces divers points morceau par morceau.

c. Enjeux (79 repères)

Des conditions de revenu, d'emploi et de vie inégales avec un État plus taxé par le néolibéralisme et des mobilisations citoyennes qui persistent et se relaient.

On peut résumer comme suit un ensemble assez large d'apports et de commentaires sur les enjeux plus larges à prendre en considération : la période 2003-2013 maintient des conditions de revenu, d'emploi et de vie inégales dans le contexte d'un État plus taxé par les pressions néolibérales, avec des mobilisations citoyennes qui persistent sur ces enjeux et se relaient dans le temps.

Au plan des conditions de vie, **le régime d'aide sociale** reste une préoccupation centrale, un révélateur et un fil conducteur de la manière dont la société se comporte en matière de pauvreté : s'intéresse-t-on par exemple à la réduction du nombre de prestataires ou à l'insuffisance de leurs revenus ?

La question des **préjugés** est très reliée aux choix politiques qui sont faits pour l'aide sociale. Elle inclut à la fois des préjugés envers les personnes et des préjugés envers des stratégies d'action. Le problème est beaucoup souligné : on a peu avancé, voire même reculé sur cette question en dix ans.

Une solution aux préjugés, est **l'éducation**, qui peut être vue à la fois comme une voie de sortie de la pauvreté et comme une manière de changer le regard de la société sur la pauvreté. Les enjeux mentionnés par rapport à l'éducation tournent plutôt autour du décrochage scolaire, de la hausse des frais de scolarité, de l'endettement, de l'éducation comme ticket vers l'emploi et du fait que si on remonte les causes de ces réalités, on retrouve le problème de l'inégale répartition de la richesse. Ajoutons-y la détérioration des équipements scolaires en milieu défavorisé et le subventionnement des écoles privées.

Le Québec est renommé pour son approche des **garderies** et la période a permis de maintenir les acquis du côté des garderies à 7\$. On mentionnera toutefois ici un bémol apporté plus d'une fois en lien avec la question de la pauvreté : le choix d'équiper les quartiers défavorisés en maternelles 4 ans plutôt qu'en garderies supplémentaires, ce qui aurait une efficacité moindre.

Un large ensemble de thèmes porte sur **l'emploi, le travail, la formation, l'accès à l'emploi, les conditions de travail et la syndicalisation**. Les gains principaux de la période sont du côté du **salaire minimum**. Par ailleurs des préoccupations sont exprimées sur l'accès à l'emploi de certains groupes, notamment les personnes avec des handicaps, maintenant mieux scolarisées, et les personnes immigrantes, sur l'évolution des milieux de travail et de la division du travail, qui augmente l'incertitude et la crainte de la pauvreté, avec des composantes racisées et des impacts qui se maintiennent du côté du travail des femmes, sur les agences de placement, de même que sur le développement d'attitudes anti-syndicales au niveau du gouvernement fédéral. Ajoutons que l'expérience des vexations a des effets usants pour les personnes à faible revenu qui ont vécu des emplois en contexte difficile. Par ailleurs la pression à la consommation favorise l'arrivée de chaînes de commerce bon marché dont les employés sont mal payés.

Un résultat de ces considérations est de conduire à **des réflexions plus amples sur le système économique, sur le rôle de l'emploi et sur des alternatives au modèle dominant**.

Le logement étant la plus grosse dépense fixe d'un budget, la question du **logement social** compte dans la lutte contre la pauvreté. On peut parler ici d'un maintien du niveau de construction, ce qui n'est pas rien compte tenu du retrait du gouvernement fédéral. Les diverses

dimensions des conditions de vie étant interdépendantes, la difficulté d'obtenir du logement social a des impacts remarquables sur les options des femmes victimes de **violence**.

Il faut aussi parler de **l'itinérance**, une composante de la grande pauvreté toujours présente et préoccupante, en marge de l'accès au logement et à des standards minimaux. C'est un phénomène incontournable qui pose, par le mode de vie très dur qui est le lot des plus pauvres de la société, des questions très concrètes en matière d'inclusion/exclusion/intégration. Malgré des désengagements du côté du fédéral, l'action citoyenne constante sur la question et l'évolution des mentalités a fait avancer le projet d'une politique sur l'itinérance¹¹ au Québec.

Dans les besoins à assurer, **l'alimentation** reste un sujet de préoccupation. **L'assurance-médicaments** aussi dans la mesure où il aurait pu y avoir un progrès dans le type de couverture alors que la situation a stagné.

Enfin, **les conditions de vie après 55 ans** se dégradent quand on est à faible revenu. Ceci alors que la sécurité de la vieillesse avait été un gain majeur de la période avant 2003. Il faut invoquer ici l'impact à venir de décisions gouvernementales, comme la décision du fédéral de reculer l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse de 65 ans à 67 ans et la décision du Québec de reculer de 55 à 58 ans l'âge d'admissibilité aux contraintes temporaires à l'emploi à l'aide sociale. La tendance à la privatisation de l'univers de la retraite, avec un impact particulier pour les femmes est une autre préoccupation.

Les menaces **au rôle de l'État** comme instrument des solidarités qui s'étaient installées dans la période précédente avec la montée du néolibéralisme se sont appesanties pendant la période 2003-2013. L'idéologie prévalant sous **le gouvernement Harper au fédéral** y contribue. On constate aussi un effet de ce que d'aucuns appellent la nouvelle gestion publique : **l'État se fait plus complexe, plus opaque**, ceci à un moment où les scandales éclatent et sèment le doute sur la possibilité de faire confiance à l'administration publique. L'impact de la Commission Charbonneau est bien réel. L'époque est au **désengagement de l'État**, aux **compressions** et aux **tarifications**, la crise économique de 2008 ayant servi d'argument supplémentaire au gouvernement québécois pour prendre des décisions qui ont des impacts directs sur les conditions de vie des personnes et des ménages à revenus modestes, de même que sur leur accès aux services publics. Bien sûr, tout ça est relié aux **choix budgétaires** et aux **finances publiques**. La pensée économique du temps a dicté des décisions au plan de la réduction des **impôts**, de la gestion de la **dette** et du **déficit public** qui conditionnent les disponibilités en revenus et ressources pour avancer vers moins de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion.

La **mobilisation citoyenne** qui a conduit à la Loi reste en soi pour plusieurs une avancée majeure. On souligne **sa persistance** pendant la période 2003-2013, éventuellement de façon moins percutante, et le fait que sa durée est en soi un accomplissement, tant au niveau local que pan-québécois. Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté est devenu le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Il a mené des campagnes assez suivies, dont une en particulier, Mission collective, est située au cœur des enjeux sur les cibles et les seuils de revenu à viser, de même que sur l'accès aux services publics. Par ailleurs, on constate que **des relais** se sont effectués. C'est le cas, par exemple, du mouvement étudiant qui a repris le carré rouge venu des réseaux citoyens de lutte contre la pauvreté, notamment dans sa lutte de 2012 contre la hausse des frais de scolarité et pour la gratuité scolaire. On mentionne aussi d'autres mouvements de résistance et d'appel à des changements vers plus de justice sociale, dont le

¹¹ Celle-ci était imminente au moment des entrevues.

mouvement Occupy — même si certaines postures importées de la situation aux États-Unis ont pu sembler à d'aucuns un peu hors contexte dans la conjoncture québécoise —, le mouvement Idle no More et la Coalition contre la tarification. On remarque également de nouvelles façons d'agir et de s'organiser. Bref, il y a là des espoirs pour ceux et celles qui s'investissent dans les luttes sociales.

d. Phénomènes de société (15 repères)

Écarts préoccupants et tracas au bas de l'échelle dans une société qui se fracture.

Une fois tout ceci placé, un dernier groupe de repères fournit un éclairage sur les phénomènes de société pouvant caractériser la période. Quatre aspects s'y retrouvent et font écho à la période précédente tout en marquant une certaine évolution :

- la préoccupation plus nette de l'accroissement des écarts et d'un suivi sur les inégalités,
- la persistance de la pauvreté malgré la Loi,
- les dilemmes et tracasseries vécus par les personnes pauvres,
- et le développement de fractures sociales.

Le dernier point de cette liste pourrait traduire un changement significatif par rapport à la période précédente. Il appelle une attention particulière. Avant 2003, en pensant particulièrement aux baby boomers, on aura parlé d'une « société de pauvres » qui s'en sort avec la Révolution tranquille et qui se crée des patrimoines, en laissant une fraction assez constante de ses membres en arrière. En 2013, on parle d'une société qui se fracture selon de nouvelles lignes, sans perdre la pauvreté persistante de l'époque précédente, soulagée un peu pour les familles, toujours présente voire croissante pour les personnes seules. La pauvreté du côté autochtone reste entière et constitue un problème en soi. Il s'y ajoute des phénomènes nouveaux et en croissance : la pauvreté dans les communautés immigrantes, les pertes de sécurité pour les 55 ans et plus. Aux discriminations déjà connues, en voie de solution, comme la pauvreté systématiquement plus grande des femmes, encore en partie à régler, comme le traitement des pensions alimentaires reçues pour un enfant quand on est dans la pauvreté, il s'ajoute de nouvelles discriminations et de nouveaux profilages, sur un fond de racisme, en lien avec la composition de la population québécoise qui change à mesure qu'elle se renouvelle par l'immigration. On y voit entre autres un effet de l'insécurité économique dans une partie de la population qui tente de protéger ses acquis alors que l'environnement du travail se fait très compétitif.

3. Le chemin à parcourir après 2013

Une personne : La résistance au changement, on en a tous. *Une autre personne* : La peur de l'inconnu, on en a tous. On a des patterns. Un avenir meilleur nous fait peur. *Une autre personne* : Si l'être humain n'avait pas de peur, le ciel serait la limite.
Personnes en situation de pauvreté-défense des droits

Que se dégage-t-il maintenant des entrevues relativement au chemin à parcourir après 2013 ?

a. Chronologie (4 repères)

Cette fois, la chronologie s'efface et se résume à quelques mentions sur le prévisible à court terme.

- Les **bonifications annoncées pour l'automne 2013 en complément aux modifications au règlement de l'aide sociale de la première moitié de 2013**, notamment des améliorations au revenus des personnes seules¹².
- Les **prochaines élections québécoises**, envisagées pour 2013 ou 2014¹³.
- Le **prochain plan d'action de la Loi**, envisageable pour 2015 ou 2016.
- La **réalisation de l'équilibre budgétaire dans les finances publiques québécoises**, un sujet qui s'inscrit dans le calendrier sans faire l'unanimité dans la façon de l'aborder.

b. Application de la Loi (45 repères)

Donner un coup de barre vers un Québec de diversité et de justice en prenant appui sur les valeurs affirmées dans la loi et en accélérant la cadence d'une part, et en générant de la volonté politique d'autre part.

La perspective suivante paraît former un tout cohérent à partir des repères et propos recueillis. Après un premier dix ans de mise en oeuvre de la Loi, il y aurait un coup de barre à donner. En gros, il s'agirait d'aligner l'horizon d'un Québec sans pauvreté dans la perspective d'«**un Québec de diversité et de justice**», et partant de là,

- de **prendre appui sur les valeurs affirmées dans la Loi pour accélérer la cadence** d'une part,
- et de **générer de la volonté politique** d'autre part.

Pour **prendre appui sur les valeurs**, on peut dire oui à la **prévention chez les jeunes** et oui à la promotion d'une **éthique de l'emploi**, mais ce discours, hérité de la période précédente, ne suffit pas. Parmi les mots-clés d'une vision élargie à développer plus consciemment au plan des valeurs affirmées dans la Loi, les quatre ensembles suivants appellent tous à des débats pour mieux situer les référents communs, pour mieux placer les différends «au niveau qui convient»¹⁴, pour chercher des solutions construisant du consensus, pour trancher les désaccords et au besoin pour continuer les luttes.

- **Le fondement sur les droits.** Il est à nommer et à préciser comme une condition préalable et une référence qui permet ensuite une attitude transformatrice et non comme un opposé de la responsabilité. On peut penser que si le débat n'est pas fait, ou s'il se fait de façon «trop abstraite» ou dogmatique, ce non-lieu restera un obstacle à de meilleures avancées vers un Québec sans pauvreté ou à tout le moins à de meilleures collaborations entre le gouvernement et les organisations citoyennes.
- **Les inégalités, la fiscalité et la protection du revenu.** Le temps est probablement venu d'aborder plus franchement la question des inégalités, notamment des inégalités de revenu. On verra dans la section sur les enjeux que la question se pose concrètement et principalement autour de la mise en place d'un dispositif de garantie de revenu de nouvelle génération, qui pourrait en venir à remplacer le régime d'aide sociale, trop stigmatisant, sur des bases mieux acceptées et donnant accès à un niveau de vie suffisant, éventuellement avec la MPC comme repère. Le nœud est important. Il touche à la fois à ce qui permet de produire la richesse et de la redistribuer. Il interpelle des références à reconcevoir, comme le degré de tolérance aux inégalités. Il suppose «d'installer la réduction des inégalités au cœur de notre système fiscal». Et il appelle des

¹² Annonces faites le 30 octobre 2013, une fois les entrevues complétées, et de ce fait non analysées ici.

¹³ Elles ont eu lieu depuis au début d'avril 2014.

¹⁴ Pour reprendre l'expression de Simone Weil citée dans la section sur la méthode.

débats plus larges, «pas juste sur le gain immédiat», pour dire plus clairement où on veut aller. Au moins c'est nommé. Chose certaine, «ça prend de l'État». Il y a probablement aussi un élément favorable dans le fait que des institutions économiques internationales plutôt réputées pour avoir soutenu la diffusion de l'idéologie néolibérale soulèvent aussi le problème.

- **La discrimination, l'exclusion et l'intégration.** La période 2003-2013 a fait ressortir trois champs d'action en particulier pour agir sur les discriminations et les formes d'exclusion productrices de pauvreté. De façon cohérente, les repères sur le chemin à parcourir les reprennent. Relativement **aux pensions alimentaires**, l'impression qui se dégage est qu'il serait grand temps de régler la question et qu'on mette fin à cette discrimination «absurde» qui amène l'État à récupérer les pensions reçues pour les enfants dans les familles plus pauvres alors que les familles plus riches en gardent l'usage. C'est de l'ordre de la mesure urgente. Pour les discriminations relatives à **l'immigration et aux minorités racisées**, on cite notamment la question de la reconnaissance des compétences des immigrants scolarisés, des cibles d'embauche, des programmes de la francisation, et on invite à travailler avec les organisations et regroupements qui ont l'expertise en ce domaine. Pour les discriminations relatives **aux peuples autochtones**, la préoccupation est mentionnée sans proposition de pistes précises sinon que le travail doit être fait, là aussi, et comme cela a été commencé, en concertation avec les communautés concernées. Il est suggéré que l'action en matière d'intégration devienne un sorte d'indicateur de santé collective. Agir ainsi va permettre de mieux prendre en compte le volet exclusion de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de concrétiser le fondement sur les droits
- **Les responsabilités et les concertations, incluant le recours à l'expertise des personnes en situation de pauvreté.** Un dernier point à débat en matière de valeurs, et non le moindre, touche à la compréhension des responsabilités des uns et des autres en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les problèmes soulevés pour la période 2003-2013 devraient logiquement être abordés dans une forme permettant un dialogue entre les divers protagonistes. Est-ce possible ? Disons à tout le moins que les termes du débat en cause peuvent être assez bien déduits des repères recueillis sur cette question. Ferait-on cela qu'on ferait déjà beaucoup. Le désir de concertation dans de bonnes conditions et le problème de confiance sont manifestes dans les propos recueillis. De même que la conviction qu'un contexte où la coopération est possible conduit à de meilleurs résultats. Il y a là un rôle aperçu pour le Comité consultatif. Il faut également mentionner le chemin à la fois parcouru et à parcourir dans la sollicitation de l'expertise des personnes en situation de pauvreté, qui sont les premières concernées : les solutions pensées avec elles seront plus solides.

La question de **la volonté politique** a constamment traversé les propos entendus au cours des entrevues. On le verra dans la partie sur le principal obstacle, elle se présente comme un obstacle majeur aux avancées possibles. Quelles sont les possibilités pour favoriser une volonté politique plus affirmée en regard de l'application de la Loi ? Les quatre points qui émergent de ce côté supposent des initiatives de la part de personnes et d'organisations qui en feront leur affaire.

- **Gouvernance et leadership.** Un constat qui prévalait au moment de l'adoption de la Loi se trouve confirmé dans les propos entendus. Cette loi peut fournir un moyen d'action intéressant pour des personnes en situation de responsabilité qui voudraient en promouvoir l'application. De 2003 à 2013, elle a été sous la responsabilité du ou de la

ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, également chargé-e de l'application de la Loi sur l'aide sociale. Un certain nombre de considérations invitent à ne pas s'en tenir nécessairement à ce cadre et à considérer éventuellement d'autres possibilités pour en renforcer la gouvernance, par exemple avec une responsabilité ministérielle plus attachée.

- **Environnement politique.** Encore faut-il que l'environnement politique soit propice. L'impression qui émerge est à l'effet que le contexte n'est pas le meilleur ni au Québec, ni au fédéral. Ce qui pose la question de la manière de générer un climat plus favorable. Il y a aussi à s'interroger sur l'impact politique des radios poubelles.
- **Coûts, argumentaires, recherche et données probantes.** Des données bien argumentées sont une façon d'alimenter la décision publique. Cela reste un angle à continuer de développer. La non-mise en vigueur de l'Observatoire prévu par la Loi reste à cet égard une question en suspens, avec d'autres questions sur l'indépendance possible, et à assurer, d'un Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale intégré aux activités de recherche du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- **Recours et contraintes.** La faiblesse des dispositions de la Loi imposant son application a été constatée pour la période 2003-2013. Elle conduit à souhaiter développer des formes de recours pouvant davantage contraindre la puissance publique. Des arrimages avec la Charte des droits et libertés de la personne et un renforcement des droits économiques et sociaux sont également mentionnés.

c. Enjeux (80 repères)

Tout en confrontant les préjugés et en maintenant la lutte contre la pauvreté à l'agenda par l'action citoyenne, corriger les irritants de l'aide sociale et progresser vers une forme de garantie de revenu plus adéquate, plus universelle et plus intégrée à une fiscalité réformée et mieux maîtrisée, améliorer l'équité en emploi et ses protections, suivre un ensemble de conditions de vie en portant attention aux services publics et repenser le système économique dans une perspective de prospérité plus durable et équitable.

Au plan des mesures concrètes, cinq grands chantiers se dessinent dans les pas à accomplir vers l'horizon annoncé d'un Québec sans pauvreté, plus juste dans sa diversité.

- **Premier chantier.** Confronter les préjugés et maintenir la lutte contre la pauvreté à l'agenda par l'action citoyenne, des mobilisations et des prises de conscience.
- **Second chantier.** Corriger les irritants de l'aide sociale et progresser vers une forme de garantie de revenu plus adéquate, plus universelle et plus intégrée à une fiscalité réformée et mieux maîtrisée.
- **Troisième chantier.** Améliorer l'équité du marché du travail et ses protections.
- **Quatrième chantier.** Suivre un ensemble de conditions de vie en portant attention aux services publics.
- **Cinquième chantier.** Repenser le système économique dans une perspective de prospérité plus durable et équitable.

Ces chantiers se détaillent comme suit.

Le premier chantier a pour terrain la vie en société au quotidien. Le problème des **préjugés** est majeur. La manière de les combattre est moins claire. Faut-il par exemple, une campagne de marketing social ? Il y a des oui et des non. Et tout le défi de combattre les préjugés sans en générer d'autres. Comment agir par rapport aux radios poubelles ? On constate que les préjugés touchent non seulement les personnes, mais aussi la compréhension des solutions qui se

présentent, notamment celles qui viennent de l'action citoyenne. Ils ont une dimension systémique, «built-in». Ils appellent à des renversements, à des prises de conscience, à une action de longue haleine, dans le système d'éducation lui-même. En fait, ils appellent à une action, non pas envers les personnes en situation de pauvreté, mais envers celles qui portent un regard sur elles à partir de leur propre position dans la société. Ils appellent à une inversion du projecteur. Et ils supposent probablement de nommer et de confronter des peurs. S'il y a de la place et même des attentes pour l'action gouvernementale en cette matière, encore faut-il qu'elle corresponde aux préoccupations exprimées. Que ceci se produise ou non, l'invisibilité de la question de la pauvreté sur la place publique apparaît comme un obstacle important et même principal à de meilleures avancées en matière de lutte contre la pauvreté. Selon les positions exprimées, **le maintien ou la remise à l'agenda de la lutte contre la pauvreté nécessite l'action citoyenne**. Celle-ci est vue comme mobilisante et favorisant les prises de conscience par vagues successives. Le contexte des mobilisations se situe aussi dans une mouvance à l'échelle internationale devant l'impact des pressions qui conduisent les États à des politiques d'austérité. L'action communautaire est bien développée au Québec. Ceci dit, elle est aussi périodiquement mise sur la défensive dans sa capacité d'exercer son travail de sensibilisation, de dénonciation et d'appel aux consciences. À cet égard, deux points en particulier sont mentionnés et appellent à la vigilance : les resserrements dans le financement, dont la capacité d'obtenir un statut d'organisme de bienfaisance et la criminalisation des mouvements sociaux.

Le second chantier, qui intègre à lui seul 32 repères, paraît **le plus central et le plus déterminant dans la perception des pas nécessaires pour avancer concrètement vers une société sans pauvreté**. Il comprend des aspects de court, moyen et long terme. Et il touche en somme à l'intégration d'une protection du revenu adéquate dans la fiscalité qui pourrait éventuellement remplacer le système actuel d'aide sociale, trop stigmatisant, et éventuellement d'autres dispositifs. L'impression qui se dégage est la suivante : le moment est peut-être venu de mettre en question le régime d'aide sociale tel qu'on le connaît au Québec pour aller vers mieux, autrement dit vers une meilleure protection du revenu de base, moins stigmatisante et plus acceptable pour tout le monde. La mise en place récente du Crédit pour la solidarité offre peut-être un véhicule permettant de tester une telle idée. Il y aurait moyen d'imaginer une forme de garantie de revenu plus conforme à une approche fondée sur les droits, à la fois effective au plan de la réduction de la pauvreté et des inégalités, et fonctionnelle au plan de la fiscalité, et de progresser pas à pas dans cette direction. Cela suppose de trouver l'angle à la fois pragmatique et idéaliste qui permettra de développer de l'adhésion autour de l'idée. Les repères recueillis à cet égard peuvent être répartis en trois foyers d'action, soit

- **corriger à court terme les irritants du régime actuel d'aide sociale ;**
- **progresser vers une forme de garantie de revenu bien calibrée qui serait intégrée à la fiscalité ;**
- **revoir la fiscalité québécoise dans une perspective de meilleure maîtrise de cet outil pour la réduction des inégalités et la redistribution de l'enrichissement.**

Ils permettent également d'aller un peu plus en détail.

Corriger à court terme les irritants du régime actuel d'aide sociale. Les conditions de vie des plus pauvres n'attendant pas, et un tiens valant mieux que deux tu l'auras, il y aurait beaucoup à gagner à corriger sans attendre les irritants du régime actuel d'aide sociale. Améliorer la situation des demandeurs éventuels à tel point qu'ils n'aient plus ou pas besoin de recourir à l'aide sociale est certainement une voie non négligeable qui peut rencontrer certaines visées pour lesquelles le nombre de prestataires est considéré

comme un indicateur d'efficacité. Toutefois, pour d'autres, c'est la correction des irritants du système qui fera la démonstration concrète de la volonté politique. Ces irritants et leur solution sont connus et ont été redits ici, notamment **indexer** correctement les prestations, abolir **les catégories à l'aide sociale** et les différences de prestations de base en visant un niveau de revenu comparable à la MPC, abolir **la contribution parentale** et **les coupures pour vie maritale** et mettre fin à la discrimination dans **le traitement des pensions alimentaires**¹⁵,

Progresser vers une forme de garantie de revenu bien calibrée qui serait intégrée à la fiscalité. En ce qui concerne le développement d'une forme de garantie de revenu intégrée à la fiscalité, sans faire le tour de la question, plusieurs commentaires indiquent que la solution est dans une perception plus intégrée des différents dispositifs de sécurité du revenu. Il y a en somme un travail de reconception à faire. Ce qui suppose une réforme de la fiscalité. Et un effort de compréhension collective de l'ensemble des dispositifs qui construisent le filet de protection sociale. La question du financement est bien sûr importante et elle reviendra, tant dans l'approche de la fiscalité que dans celle de l'emploi, car il faut des revenus fiscaux en conséquence. Par ailleurs une vision intégrée est importante elle aussi. Et une action dans cette direction est vue plus d'une fois, on le verra, comme étant de l'ordre du prochain pas à accomplir. Des conditions assez précises de ce développement sont mentionnées : **ne pas reculer**, y aller **pas à pas**, améliorer en priorité **le revenu des plus pauvres**, notamment en corrigeant les reculs de la période précédente pour **les personnes sans enfant**, fixer des **standards** et des **minimums suffisants** en faisant les **arrimages utiles avec la Mesure du panier de consommation**, porter attention aux **liens entre les dispositifs**, incluant la question des **prêts et bourses** et des **frais de scolarité**, concevoir **une forme aboutie de garantie de revenu**, autrement dit ce qu'elle pourrait être à terme. À cet égard, par exemple, certaines organisations pensent à **un revenu social universel garanti**. Il faut voir ici ce qui est possible et faisable. Et saisir dans les propositions et les possibilités ce qui pourrait conduire à du consensus plus large.

Revoir la fiscalité québécoise dans une perspective de meilleure maîtrise de cet outil pour la réduction des inégalités et la redistribution de l'enrichissement. Au plan de la fiscalité, il est compris que le Québec n'a pas à ce sujet la maîtrise de tous les outils tant qu'il n'est pas dans une situation de souveraineté. Il faut soit composer avec cette limite, soit réaliser cette souveraineté. En même temps, il est compris que des coups de barre doivent et peuvent être donnés. Certains ont été donnés dans la période 2003-2013. D'autres seraient incontournables pour développer la garantie de revenu mentionnée. Le Comité consultatif pourrait être bien placé pour servir de «bougie d'allumage» et lancer le débat. Les indications recueillies pour de tels coups de barre supposent quelque part une **réforme de la fiscalité** qui aurait un objectif de **réduction des inégalités** et de **meilleure redistribution de l'enrichissement**. On mentionne aussi l'importance de **déconstruire les mythes sur la fiscalité**, notamment celui de la surimposition des Québécois, et de prendre acte de **l'argent perdu en corruption** et mieux gérer les fonds publics à cet égard.

¹⁵ Point traité plus tôt dans la section sur l'application de la loi, et repris ici parce qu'il est mentionné également parmi les correctifs à apporter à l'aide sociale.

Le troisième chantier rappelle que, dans une société où la monnaie est l'outil central d'échange, repenser la fiscalité en améliorant les conditions de vie des plus pauvres, en réduisant les inégalités et en redistribuant mieux suppose automatiquement de porter attention aux sources de revenus qui le permettent. Il faut un **marché du travail** solide ainsi que des **emplois** et une **rémunération** en assez grande quantité pour permettre un niveau de redistribution vers ceux et celles dont le revenu est insuffisant tant du côté de la pauvreté au travail que de celui de la pauvreté hors marché du travail. Un certain nombre de repères vont là et sont associés à diverses perspectives sur ce qui génère de l'emploi pour un **maximum de main d'oeuvre**, dont une approche de la prospérité et de l'enrichissement par la **croissance économique**, qui ne fait pas nécessairement l'unanimité et à laquelle on pourra revenir plus loin dans le point sur le système économique. D'autres repères viennent plutôt baliser les réflexions à faire autour du **développement de la main d'oeuvre** et de **l'accès à l'emploi**, autrement dit ce qui influe sur la capacité des personnes de trouver leur place sur le marché du travail. On pourrait aussi placer ici les préoccupations sur **la valorisation des compétences des personnes** et sur **l'incitation à l'emploi**, qu'il soit ou non de qualité, ce qui en soi est matière à débat. Compte tenu que ce qui précède est de l'ordre d'une pensée déjà assez intégrée, le saut qualitatif à envisager se situe plutôt du côté d'une autre série de repères qui visent à améliorer l'équité du marché du travail et ses protections. Ces repères abordent des facteurs qui ont une influence sur la qualité de la vie au travail et la réduction des inégalités/redistribution de l'enrichissement directement au niveau du marché du travail, comme les **conditions de travail**, la **division du travail**, les **normes et lois du travail** et la **syndicalisation**. On mentionne ici des questions aussi variées que **la valorisation de la formation technique**, l'amélioration du **salaire minimum**, des mesures pour **lever les obstacles** et contrer la **discrimination** et un meilleur contrôle des **agences de placement**.

Le quatrième chantier regroupe tout un autre pan de repères qui touchent **aux services publics** que la société s'est donné depuis la Révolution tranquille ou qu'elle pourrait se donner maintenant. Plusieurs de ces services, en même temps que cette vocation de l'État comme telle, ont été durement touchés, on l'a vu dans les repères des périodes précédentes, par les vagues successives de pressions économiques associées au néolibéralisme. Même pour les missions de l'État budgétées en maintenant une croissance des dépenses, comme la santé, les services sociaux et l'éducation, les suppressions de services, les transferts vers le privé ou le recours aux **tarifications** ont un impact direct sur les moyens, monétaires et autres, dont on dispose pour s'en sortir quand on est à faible revenu. Une partie de la population se trouve ainsi dans l'incapacité effective d'accéder aux possibilités en principe disponibles dans la société. Elle doit faire des choix parmi des besoins de base et s'avère ainsi en situation de non-droit sur plusieurs dimensions pourtant indissociables en principe. C'est le cas en santé, avec les privatisations, en éducation notamment avec la hausse des frais de scolarité et avec l'enjeu de **l'alphabétisation** et de la persévérance scolaire. Des hausses de tarifs d'électricité auront un impact certain. La question des transports en commun, inégalement accessibles, et peu accessibles quand on n'a pas ce qu'il faut pour couvrir d'autres besoins de base, préoccupe également. Un suivi s'impose en fait sur l'ensemble de conditions de vie en portant attention à la manière dont les services publics rendent possibles un niveau de vie digne et décent et une meilleure convivialité. Les dimensions appelant à mieux qui étaient mentionnées dans la période précédente reviennent aussi pour le chemin à parcourir. C'est le cas notamment du **logement social**, encore trop rare et stigmatisant, où il faudrait de nouveaux investissements de même qu'une politique d'ensemble en habitation, avec un souci d'équilibre au plan de la mixité, et de la politique

attendue sur **l'itinérance**. La question de **l'alimentation** revient aussi, comme celle de **l'assurance-médicaments**, qui serait à universaliser.

Le cinquième chantier rappelle que l'action économique de lutte contre la pauvreté est conditionnée au Québec comme ailleurs par les règles de son appartenance au système économique ambiant et par les marges de manœuvre possibles à cet égard. La réflexion sur le chemin à parcourir vers un Québec sans pauvreté conduit de ce fait à des perspectives sur ce système économique, à faire évoluer dans une perspective de **prospérité** plus durable et plus équitable, et éventuellement **à repenser**, ce qui conduit à son tour à se poser des questions sur la manière de concevoir la prospérité, la richesse et l'enrichissement. Dans la mesure où une partie des causes de la pauvreté est systématiquement liée aux règles du jeu économique actuel, ne pas le faire risque de conduire à mal utiliser des ressources, voire de profiter à des plus riches au lieu de mettre en question le système «qui crée la pauvreté». La conjoncture pourrait être favorable à une telle réflexion. L'approche néolibérale qui a prédominé depuis plus de trente ans rencontre ses limites en générant des inégalités qui lui deviennent nuisibles. Des avertissements proviennent même des institutions qui prônaient précédemment des mesures augmentant les écarts entre riches et pauvres.

Dans cette perspective, à quoi pourrait ressembler une façon largement recevable pour la variété des personnes rencontrées de «ne pas seulement se mettre en mode de lutte contre la pauvreté, mais en mode d'enrichissement», «avec une volonté et une vision positive de l'enrichissement»? Ce pourrait être une bonne question, dans la mesure où elle reprend une formulation qui tient dans l'idéologie économique actuelle, tout en pouvant tenir, avec des références éventuellement différentes, dans une **vision de la richesse** où la prospérité est davantage partagée, par exemple, l'idée d'un Québec sans pauvreté, riche de tout son monde et riche pour tout le monde. La pensée économique courante aborde beaucoup la question de la prospérité et de l'enrichissement dans une optique de **croissance économique** associée à une fiscalité redistributive. D'autres façons de voir sont également présentes. Les autres types de repères recueillis à cet égard lors des entrevues fournissent quelques ingrédients d'une approche élargie vers une prospérité davantage partagée: chercher **une forme d'économie bonne pour la vie des femmes**, faisant place à **l'économie sociale, aux contributions non monétaires**, à la richesse qui «est là» et qui est «dans le peuple», dans une perspective de **développement durable** et d'**équité**, où on travaille à l'international pour contrôler l'influence induite des agences de notation privées qui en viennent à gouverner «à la place des gens élus pour le faire».

d. Vivre ensemble (7 repères)

Dans une démocratie à redessiner, interpréter l'époque, sortir du néolibéralisme et penser la suite de la Révolution tranquille, en portant attention à la mixité, à la paix sociale, à la dimension locale et communautaire et au mode d'organisation collective.

Les repères regroupés dans cette section sont sur un plan similaire à celui des phénomènes de société mentionnés pour les périodes précédentes : ils fournissent des indications à l'échelle de l'ensemble de la société. À défaut de nommer des phénomènes non encore existants, ils mettent cette fois-ci l'accent sur cinq aspects d'un vivre ensemble à reconsidérer et à faire évoluer :

- la démocratie à redessiner ;
- interpréter l'époque, soit sortir du néolibéralisme et penser la suite de la Révolution tranquille ;

- la mixité et la paix sociale ;
- la dimension locale et communautaire ;
- et le mode d'organisation collectif.

Ces regards plus larges sur la vie collective traitent des transformations en cours dans la société et de possibles pour la suite. Ils prennent appui sur ce qui a été appris dans les cinquante dernières années. D'une certaine façon, ils esquissent les conditions sociétales d'un Québec sans pauvreté.

La démocratie à redessiner. Certaines questions et préoccupations, et à coup sûr les questions qui touchent à la pauvreté, aux inégalités, à l'exclusion et aux mécanismes de production et de redistribution de la richesse doivent être parlées et réfléchies en continu, dans des débats respectueux, de vrais lieux de citoyenneté. Sinon, on laisse le champ libre aux radios-poubelles et aux commentaires en ligne. D'une façon, la vie démocratique peut constituer une forme de co-éducation permanente, qui travaille les mentalités et «laboure la terre». Ce qui fonde le rôle de l'État et légitime son action au plan de la justice sociale est au cœur de cette préoccupation, non sans un certain découragement devant les mœurs politiques du moment. À cet égard, l'idée, apparemment peu reliée à la question de la lutte contre la pauvreté, d'un système de représentation avec une **proportionnelle** est évoquée plus d'une fois. On pourrait la voir comme une façon de donner une chance aux positions sensées bien que minoritaires de faire du chemin dans la vie politique et dans les choix collectifs.

Interpréter l'époque, soit sortir du néolibéralisme et penser la suite de la Révolution tranquille. Parmi les mises en question, il y en a une, profonde, qui consiste en gros à «interpréter l'époque» pour sortir du néolibéralisme, un mode de pensée qui arrive à ses propres contradictions, et pour penser la suite de la Révolution tranquille, non pas vers moins d'État ou de dispositifs collectifs, mais vers plus de solidarité et de justice sociale encore. Il y aurait en somme à repenser l'État comme un lieu de co-responsabilité collective, et non comme une Providence toute-puissante et en fait à la merci des pressions économiques d'une élite qui concentre la richesse. Au-delà des aménagements à la pièce de ce qui peut faire problème, il émerge, notamment dans le mouvement des femmes, une aspiration, une réflexion d'ensemble sur le modèle québécois, impliquant divers secteurs de la société, quoique des doutes sont exprimés sur la contribution possible des entreprises privées à ce sujet. Ce pourrait être un temps créatif, à plusieurs facettes, passant en mode proposition.

La mixité et la paix sociale. Un peu en lien avec l'horizon mentionné plus tôt où l'idée d'un Québec sans pauvreté rencontre l'idée d'un Québec de diversité et de justice, d'autres repères indiquent que cette aspiration à repenser le modèle québécois suppose d'avancer dans une meilleure cohabitation sur le territoire. Comment allier **mixité** et **paix sociale** ? Comment reconnaître les différences et en même temps susciter une convivialité respectueuse de l'égalité en droits ? Comment développer des standards collectifs qui installent concrètement de la vie décente pour toutes et tous ? Comment vivre les luttes nécessaires sans s'épuiser à un moment où tout va vite et sans tomber dans le «one size fits all» ?

La dimension locale et communautaire. Tout en portant attention à ce qui est réalisé à travers l'État et les dispositifs publics qu'une société se donne, la première ligne du vivre ensemble est nécessairement au quotidien, dans la vie locale et communautaire, avec des personnes concrètes. Elle est elle aussi un ingrédient d'une meilleure réalisation d'un Québec sans pauvreté. Le chemin parcouru est parsemé d'initiatives locales et communautaires qui ont

compté et comptent toujours énormément dans la vie des personnes. Il rappelle l'importance pour la suite d'un mouvement communautaire fort et correctement financé.

Le mode d'organisation collectif. Vivre ensemble en équilibrant les contributions et la solidarité pose la question de la réciprocité, du rapport au monde, du mode de vie, des rôles de chacun, de la perception de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. On l'a vu, les questions sur le partage des responsabilités sont revenues plusieurs fois et de plusieurs façons dans les propos recueillis. Diverses formes d'organisation et de choix collectifs sont possibles. Une chose est certaine : ce qui, dans la pauvreté et l'exclusion sociale, est attribuable à l'environnement social, économique et politique et aux règles du jeu ambiant ne pourra être résolu qu'en agissant sur cet environnement et sur les règles du jeu. Ce qui suppose de porter attention à la toile de nos vies et de nos sociétés, ainsi qu'à la partie qui n'est « pas encore là » de la « conscience sociale de soi et des autres » devant l'inacceptable.

4. Le prochain pas



Devant tout ce chemin parcouru et à parcourir, quel devrait être le prochain pas ? La question a été posée systématiquement lors des seize entretiens. Elle a conduit à des réponses instructives, dont plusieurs ont été insérées à un endroit ou l'autre de l'histoire qui vient d'être racontée.

Un ensemble de réponses forme un tout principal et indique un nœud très concret du problème : **sept repères sur seize portent sur la question de la détermination du revenu de base des personnes en situation de pauvreté.** Les autres propositions viennent compléter ou contraster cet ensemble consensuel.

5. Le principal obstacle



Quel est le principal obstacle sur le chemin à parcourir ? Cette question a également été posée systématiquement lors des seize entretiens.

Ici aussi, un groupe de réponses met en évidence un obstacle principal : **la volonté politique** qui n'est pas là et **la vision de la pauvreté et de la société** qui lui est associée.

Les autres repères viennent circonstancier cet obstacle prépondérant.

6. Les objets de la Loi et les buts de la stratégie

Article 1. La présente loi vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.

À cette fin, la présente loi institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle institue également un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, lesquels assument les fonctions qui leur sont confiées par la présente loi en vue d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale.

La présente loi prévoit aussi la création du Fonds québécois d'initiatives sociales, affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

[...]

6. Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;

2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;

3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;

4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;

5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2002

Lors des entrevues, la priorité a été donnée à compléter un bilan du chemin parcouru et à parcourir pour «tendre vers un Québec sans pauvreté». La suite du schéma d'entrevue, qui portait essentiellement sur les autres objets de la Loi et sur les buts de la stratégie nationale, était ensuite abordée en fonction du temps disponible. Les rencontres avec le comité de travail ont confirmé ensuite cette manière de prioriser. Dans le travail d'analyse, une partie des propos recueillis dans cette seconde étape des entrevues a donc été traitée plutôt dans le travail de chemin en lien avec les repères et thèmes appropriés.

Ceci étant, quelques considérations d'ordre plus général peuvent également être dégagées..

À propos des objets de la Loi. L'article 1 de la Loi résume l'essentiel de l'intention qui a fait consensus en 2002 au moment d'une adoption unanime par l'Assemblée nationale du Québec. Qu'en est-il en 2013 ?

- **Les visées et institutions énoncées dans cet article et, dans une moindre mesure, le fonds qui est créé, continuent de faire consensus.** Ce n'est pas la base de la Loi qui pose problème, mais bien la volonté politique et la vision de son application, trop souvent perçue comme étant à court terme.
- **L'horizon d'un Québec sans pauvreté sur lequel nous avons orienté l'essentiel des entrevues et du travail de chemin parcouru et à parcourir s'avère porteur pour solliciter une variété de points de vue et les articuler dans un tout cohérent.** Il est bien reçu et n'est pas remis en question, sinon pour le préciser ou l'améliorer. **Or cet horizon est pratiquement absent des plans d'action gouvernementaux et n'a pas servi à en**

articuler le contenu, comme s'il était un simple effet de style dans la formulation de l'article 1. Il y a matière à réflexion ici. Penser l'action gouvernementale et collective dans la perspective d'une société qui pourrait se dire «sans pauvreté», permet une vision large, possiblement consensuelle, de l'ordre d'un saut qualitatif, avec une perspective de long terme. Y aurait-il là matière à une meilleure articulation pour l'avenir ?

À propos des buts de la stratégie. De leur côté, les buts de la stratégie nationale énoncés à l'article 6 indiquent l'esprit avec lesquels on envisage sa réalisation dans les différentes orientations qui viennent ensuite et le genre de résultats qu'on pourrait vouloir obtenir. Ils font encore consensus aujourd'hui, même si les perspectives peuvent diverger sur la manière de les actualiser. Ils peuvent avoir un effet fédérateur dans la mesure où ils suscitent de l'adhésion. Dans le schéma d'entrevue, une même question double revenait : que faisons-nous au Québec à cet égard ? Comment pourrions-nous faire mieux ? Elle pourrait être posée et reposée régulièrement.

7. Des messages pour le Comité consultatif

Deux moments dans le schéma d'entrevue permettaient aux personnes rencontrées de s'exprimer sur le Comité consultatif, dans un premier temps sur ce qu'elles en connaissent et en souhaiteraient, dans un second temps sur des questions qu'elles aimeraient voir aborder par le Comité. Certaines considérations relatives au Comité se sont également glissées au fil des propos. En regroupant ces messages par thème, le résumé suivant se dégage.

Le Comité fait du bon travail, et obtient même dans un cas «la médaille d'or de la Loi» ; il est assez bien connu, répond à son mandat et produit des documents intéressants. Il a un caractère innovateur et exemplaire, il présente quelque chose d'institutionnalisé par rapport à l'application de la Loi, joue un rôle de veille intéressant, même s'il y a eu des décalages avec les responsables politiques. Sa composition fait de la place à des gens reconnus pour leur militance, même si elle n'est pas connue de tous et on remarque la présence de personnes en situation de pauvreté, tout en s'attendant à ce que les conditions pour de vrais rapports égalitaires soient remplies. Certaines personnes ont participé aux consultations et assemblées, ont trouvé les réflexions bien faites, tout en restant parfois sur leur appétit au plan de l'esprit critique ou de la référence aux droits. Les publications sont sérieuses, intéressantes, voire combatives; elles sont consultées par les un-e-s et non par les autres, et sont moins suivies depuis qu'elles sont disponibles seulement sur l'Internet; il y aurait peut-être une adaptation à faire, comme des capsules envoyées par courriel à une liste de destinataires. Sans provoquer nécessairement un accord total, les recommandations sont sérieuses, par exemple dans l'avis sur les cibles de revenu, et «on comprend leur logique».

Le Comité a été sous-utilisé par rapport à son potentiel, il rencontre des limites dans sa capacité d'influence. On s'attend à ce qu'il soit objectif, indépendant et qu'il démontre une posture critique, notamment sur la pratique gouvernementale. Il pourrait jouer un rôle accru en tant que lien entre le gouvernement, le parlement et la société civile, pour donner des clés d'analyse à l'ensemble de la population, et aller davantage sur la place publique.

On se préoccupe que les nominations se fassent, notamment pour sa présidence¹⁶, et on souligne que l'ampleur de la tâche peut limiter les candidatures.

¹⁶ De telles nominations étaient en attente au moment des entrevues.

Une suggestion est faite de donner au Comité, qui est national, des «petits frères» et de «petites sœurs» dans les régions.

Des sujets abordés, avec des réflexions «généralement intéressantes», on retient les suivants : les seuils de revenu et le choix de la MPC comme référence pour les cibles de revenu, l'emploi et l'employabilité, avec des impressions différentes voire divergentes sur la posture adoptée, le logement et le transport collectif. Le rapport sur la fiscalité est attendu.

Par rapport aux sujets à aborder, on aimerait que le Comité tienne compte des préoccupations suivantes :

- regarder les préalables sur les questions, dont le lien entre la pauvreté et les systèmes d'oppression ;
- adopter une perspective genrée ;
- aborder le coût de soutenir la situation actuelle.

On aimerait que le Comité aborde les sujets suivants :

- les préjugés ;
- les responsabilités, dont le rôle des entreprises ;
- l'approche des droits ;
- l'article 4 de la Loi, autrement dit la cible de 2013 ;
- l'exclusion sociale en tant que facteur de pauvreté, dont les mécanismes d'exclusion intra-gouvernementaux et l'immigration ;
- l'intégration à l'emploi, dont la valorisation des capacités et des emplois et ce que ça veut dire de «n'échapper personne» ;
- l'économie, dont la syndicalisation, les politiques économiques et les normes du travail, les inégalités socio-économiques, le seuil de la richesse ;
- la fiscalité et la redistribution de la richesse ;
- le bien-être comme notion ;
- le régime d'aide sociale à revoir ;
- le logement social ;
- les pensions alimentaires ;
- l'accessibilité à une éducation pour tous ;
- les tracasseries et la lourdeur administrative.

Certains sujets à aborder sont d'un ordre plus stratégique :

- comment garder l'argent dans les services communautaires ;
- comment passer de la réflexion et de l'intention à l'action ;
- comment avoir un pouvoir d'influence ;
- comment être entendu et transmettre les points de vue des milieux ;
- comment médiatiser les positions.

Une suggestion s'avère complémentaire au présent travail sur le chemin parcouru et à parcourir :

- imaginer un changement de direction en dix points, autrement dit «une sorte de feuille de route pour tracer un chemin nouveau, mais dans ce Québec sans pauvreté».

D'autres suggestions touchent à l'usage qui pourrait être fait du bilan du Comité consultatif dix ans après la mise en vigueur de la Loi.

Les personnes rencontrées évaluent positivement l'entrevue à laquelle elles ont participé et certaines expriment le désir d'un suivi, voire de connaître les autres opinions exprimées. Certaines offrent leur collaboration sur des questions dont elles ont l'expertise. Certaines transmettent aussi un document ou l'autre.

Conclusion

C'est déjà le fun qu'il y ait une écoute et que tu sois venue ici.

Les débats qu'on a eu autour de ça. [...]

À quelque part, ça donne l'espoir que ça s'améliore, même si c'est une rencontre de cuisine.

Ça donne l'espoir d'avoir une lueur au bout du tunnel.

Le groupe aimerait bien un suivi sur les résultats des diverses entrevues.

Une personne : Ce serait intéressant de connaître les points de vue des autres. De savoir où on s'assemble et où on se divise.

Personnes en situation de pauvreté-défense des droits

La suite est maintenant dans les mains du Comité consultatif qui a demandé ce travail.

Le portrait présenté ici reste à compléter de toutes les perspectives et sensibilités qui n'ont pas été de cette exploration, laquelle, malgré sa richesse, restera partielle et liée aux opinions exprimées. Parmi des perspectives manquantes, on pourrait penser aux dimensions municipales ou autochtones, à celles de personnes avec un handicap ou des limitations fonctionnelles, aux personnes qui vivent des expériences d'insertion en emploi, aux jeunes et ainsi de suite.

Ceci dit, une fois superposés, les propos recueillis dressent une carte substantielle du chemin parcouru, avant 2003 et entre 2003 et 2013, et ils esquissent une feuille de route audacieuse et cohérente pour les pas à faire maintenant. Cette carte à trois volets ne fait pas le tour de la question, mais ce qui est là est dit et repéré. Rappelons tout de même que cette carte ne représente pas le poids des opinions dans la population, mais plutôt une somme de sensibilités informées et diversement situées.

Je me suis demandé en recueillant ces propos quelles conditions pourraient rendre possible un cheminement sur les positions qui ont été partagées avec beaucoup de générosité par les personnes rencontrées. J'ai constaté aussi l'intérêt de plusieurs d'entre elles à connaître ces résultats.

Dans leurs convergences et divergences, attendues ou surprenantes, leurs propos rappellent aussi la difficulté d'avancer ensemble en démocratie. Les avancées sont constamment métissées de reculs et de stagnations. Et de ce qu'on pense que l'autre pense. Et de ce qu'on ne sait pas que l'autre vit. Pourtant, il est toujours possible d'écouter un peu mieux, de choisir et de rechoisir son cap, de bien l'argumenter et de trouver comment faire sens dans la polyphonie de la société. Il m'a semblé qu'il y avait aussi là un rôle pour le Comité consultatif, dans la recherche de voies de passage entre ces diverses sensibilités. Histoire de défendre et consolider le chemin déjà parcouru et de préparer des adhésions en vue du chemin encore à parcourir pour que toutes et tous puissent vivre à l'abri du besoin, dans un bien vivre mieux partagé.

C'est sans doute ici qu'on inscrit : «à suivre».

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Chemin parcouru/chemin à parcourir
 Synthèse schématique des repères recueillis

